

Le Réseau d'Aides est une des réponses aux difficultés de l'enfant à l'école en concertation avec les enseignants et en collaboration avec les familles. Il est piloté dans le cadre d'un « pôle ressource » par l'Inspecteur de Circonscription qui détermine avec ses différents membres leurs secteurs et priorités d'intervention.

A quoi sert un RASED ?

- Il a deux types de missions : la remédiation et la prévention des difficultés d'adaptation scolaire.
- Il analyse la situation scolaire de l'enfant à partir d'observations, d'évaluations, de bilans et d'entretiens.
- Il favorise la concertation à l'intérieur de l'école entre l'élève, sa famille et l'enseignant.
- Il peut proposer des aides spécialisées dans l'école (adaptation et rééducation) ou orienter vers des aides extérieures (CAMSP, CMP et autres).

Comment intervient le RASED ?

- Il intervient à la demande des enseignants, des parents ou des enfants.
- Il élabore un projet d'aide en collaboration avec eux.

Circonscription du Val de Siagne

Inspectrice de l'Education Nationale

(I.E.N.)

Mr Rémy GUITTON

04.92.92.89.52

ien06.siaigne@ac-nice.fr

Psychologue

Frédérique PEREZ-BENOIT

Ecoles de Mouans-Sartoux, La Roquette, Auribeau.

psychologue2.val-de-siaigne06@ac-nice.fr

Bureau à l'école Aimé LEGALL

04.92.92.43.94

06.20.80.47.50

Maitres E

Enseignants

chargés de l'aide pédagogique

Agnès SCALA

agnes.scalala@ac-nice.fr

Ecoles de Mouans-Sartoux
et la Roquette Village

Elodie POTAUX

elodie.potaux@ac-nice.fr

Ecoles de La Roquette
Saint Jean et les Oliviers

Eric FIORETTI

eric.fioretti@ac-nice.fr

Ecoles d'Auribeau

Réseau d' Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté



Val de Siagne

Antenne Mouans-Sartoux, La Roquette, Auribeau

Le RASED est un dispositif ressource mis en place par l'Education Nationale depuis 1990 dans les écoles maternelles et élémentaires, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Mise à jour février 2021

L'psychologue

Ses missions :

Au sein de l'institution scolaire, il participe à la réussite et à l'intégration de tous les enfants.

Il fait partie de l'équipe éducative et œuvre en collaboration avec l'école et ses différents partenaires extérieurs pour :

- La conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures d'aide au bénéfice des élèves en difficulté.
- L'aide à la mise en place de projets personnalisés.
- L'intégration d'élèves en situation de handicap.
- La prévention des difficultés.

Ses actions :

- Il pratique l'observation ou l'examen clinique des enfants en difficulté après autorisation écrite des familles.
 - Il contribue à la mise en place et au suivi d'aides psychologiques en collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires éducatifs.
 - Il participe à l'organisation, au fonctionnement et à la vie des écoles pour la prévention des difficultés scolaires.
 - Il intervient comme médiateur ou coordonnateur entre les enfants, l'école, les parents et les organismes extérieurs.
- Il intervient toujours suite à une demande qui peut émaner d'enseignants, de parents ou d'enfants et est lié par le secret professionnel.

L'enseignant chargé de l'aide à dominante rééducative (option G)

A qui s'adresse son aide ?

Aux enfants qui rencontrent des difficultés et pour lesquels le renforcement des exercices pédagogiques, les encouragements ou les méthodes de soutien n'ont pas été efficaces.

Cela se traduit alors par un échec total ou partiel que l'on ne peut imputer à un manque de capacités intellectuelles.

Il s'agit pour eux de surmonter des difficultés personnelles qui surviennent en relation avec des situations scolaires. Ces difficultés peuvent également s'exprimer par des conduites d'immaturité, d'instabilité, d'inhibition, d'inappétence scolaire, par des troubles de la communication.

Quels sont ses objectifs ?

- Amener les enfants à dépasser les obstacles, en particulier en les aidant à établir des liens entre leur « monde personnel » et les codes culturels que requiert l'école, par la création de médiations spécifiques
- Favoriser un engagement actif de l'enfant dans différentes situations, la construction ou la restauration de ses compétences d'élève
- Permettre la (re)conquête du désir d'apprendre et l'estime de soi ainsi que l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles : conditions d'une meilleure efficacité dans les activités et les apprentissages.

L'enseignant chargé de l'aide à dominante pédagogique (option E)

A qui s'adresse son aide ?

Aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, mais peuvent tirer profit de cette aide. Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, en référence aux programmes de l'école primaire.

Quels sont ses objectifs ?

En référence aux domaines d'activité de l'école maternelle ou aux domaines disciplinaires de l'école élémentaire, ses actions visent à :

- la maîtrise des méthodes et des techniques de travail
 - la stabilisation des acquisitions et leur transférabilité
 - la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite
- Les conditions ainsi créées favorisent l'expérience du succès et la prise de conscience des progrès.

L'aide du maître E n'est jamais conçue comme une activité de rattrapage ou de soutien.

C'est une aide à l'apprentissage : « Pourquoi et comment l'élève apprend-il ? ».

En s'interrogeant sur le cheminement cognitif de l'élève, elle doit lui permettre d'oser, de risquer pour dépasser sa peur d'apprendre et...réussir !